



PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Emploi frontalier : non soumis aux crises économiques ?

La publication récente des chiffres de l'emploi frontalier a questionné plus d'une personne. Outre le fait que grosso modo, les frontaliers représentent 30 personnes pour 100 actifs dans le District de Porrentruy, l'emploi des frontaliers ne semble pas souffrir des différents ralentissements économiques.

Une rapide comparaison entre l'évolution du chômage et l'évolution du nombre de frontaliers ayant une activité dans le canton du Jura est particulièrement parlante :

année	frontaliers	variation en %	Chômage JU	variation en %
2017	7753	2	4.6	0
2016	7569	4	4.6	15
2015	7294	1	4	8
2014	7204	5	3.7	-3
2013	6882	11	3.8	19
2012	6226	6	3.2	-6
2011	5876	16	3.4	-33
2010	5082		5.1	

Nous avons pour habitude d'entendre que l'emploi des frontaliers servait de « soupape » à l'économie jurassienne : en cas de bonne conjoncture, le nombre de frontaliers augmentait alors qu'il redescendait rapidement aux prémices d'un ralentissement économique.

Or les indications statistiques publiées, ne semble pas aller en ce sens. Aussi, le Gouvernement jurassien peut-il répondre aux questions suivantes :

- 1) **Compte tenu des statistiques « brutes » publiées, quelle analyse le Gouvernement porte quant à l'évolution de l'emploi frontalier dans le Jura ?**
- 2) **Comment expliquer que malgré des hausses parfois importantes du chômage sur le territoire jurassien, le nombre de frontaliers continue d'augmenter sans discontinuer depuis 2010 ?**
- 3) **Les entreprises jurassiennes sont-elles sensibilisées à cette problématique ?**
- 4) **Le Gouvernement est-il en mesure de nous donner une appréciation politique quant à l'évolution du nombre de frontaliers dans le Jura, respectivement à la protection contre le dumping salarial ? Si oui, laquelle ?**

D'avance nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Le responsable :

Loïc Dobler

Délemont, le 28 mars 2018